

## FONDS FORESTIER DU BASSIN DU CONGO

### ***Directives pour le renseignement du formulaire de la note conceptuelle***

#### **1) Introduction**

Ces notes d'orientation visent à aider les candidats à préparer avec succès leurs notes conceptuelles. Elles servent également à informer les demandeurs sur les objectifs du CBFF, les domaines d'intérêt des thématiques clés et des critères qui seront utilisés dans l'évaluation des notes conceptuelles.

#### **2) Le Cycle d'Appel à candidature du FFBC**

Les projets et les initiatives financés par le FFBC seront identifiés par le biais de deux mécanismes: 1) appel à proposition régulier et 2) projets initiés par le Conseil de Direction de FFBC en réponse au décalages et besoins identifiés non traités par les propositions soumises pendant l'appel à proposition.

Le processus d'approbation de financement FFBC comprend les étapes suivantes:

1) Le projet de notes conceptuelles "*Proposition de la note conceptuelle du projet du candidat*" préparé par les demandeurs (par exemple, les Gouvernements, les ONG, la Société civil, le Secteur privé, les Entités de recherche et, les Partenaires techniques) et soumis au Secrétariat du FFBC;

3) Le Secrétariat du FFBC invite les candidats dont les notes conceptuelles satisfont les critères du Fonds, à soumettre une Proposition de projet technique et financière détaillée.

4) Le Comité Technique passe en revue les propositions de projets et soumet des recommandations au Conseil de Direction du FFBC pour considération.

5) Le Conseil de Direction du FFBC approuve une sélection de ces propositions de projet à recevoir le financement du FFBC.

### 3) Eligibilité à la candidature

Les institutions de dix pays du bassin du Congo<sup>1</sup> peuvent présenter leur candidature pour les fonds du FFBC. Ces institutions comprennent:

- Les institutions publiques, y compris parmi d'autres institutions paraétatiques et décentralisées.
- Les institutions de la société civile dûment enregistrées dans un pays du bassin du Congo, y compris les groupes religieux, organisations à base communautaire, sous-national, national, régional et international, des organisations non gouvernementales (ONG). Les ONG internationales doivent être basées en Afrique et / ou fournir une preuve de partenariat avec des institutions africaines.
- Les opérateurs du secteur privé et des institutions dans le secteur forestier.

Lorsque l'institution n'est pas un pays du bassin du Congo, la proposition doit être soumissionnée en partenariat ou en consortium avec une institution inscrite dans la région.

Les propositions sont bienvenues des organisations individuelles ou groupes travaillant ensemble sur une seule proposition (en partenariat). Nous sommes particulièrement intéressés par le partenariat entre le gouvernement et la société civile ou le gouvernement et le secteur privé.

### 4) Domaine d'intérêt pour le financement du FFBC

Le FFBC assurera le financement à des projets qui contribuent à répondre à l'objectif global du CBFF de réduction de la pauvreté et de lutte contre le changement climatique en réduisant les taux de déboisement.

Dans le cadre de l'objectif susmentionné, le FFBC a identifié un certain nombre de domaines thématiques clés, ceux-ci sont:

#### **Gestion Forestière et Pratique Durable (GFD)**

Dans un sens plus large le FFBC appuiera les initiatives qui contribuent à la réalisation de progrès dans des domaines clés de la GFD, y compris la gouvernance des forêts en permettant une politique juridique, et les arrangements institutionnels nécessaires à une action efficace. Pour un certain nombre de pays, l'existence d'une législation et de politiques est reconnue, mais leur mise en œuvre est gênée par les difficultés de l'application. Le FFBC est enclin à soutenir les efforts qui transforment les activités actuelles du secteur forestier en soutenant ceux qui travaillent pour introduire une sylviculture communautaire favorable aux pauvres de la région où l'amélioration du bien-être et de la qualité de la vie des communautés dépendent des ressources de la forêt. De plus, le FFBC cherche à soutenir les initiatives complémentaires et synergétiques ainsi que les initiatives soutenues par les partenaires nationaux et

---

<sup>1</sup> Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo, Gabon, République du Congo, le Rwanda et Sao Tomé e Príncipe

régionaux, dont notamment le Plan de Convergence de la COMIFAC et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (CBFP).

### **Moyens de Subsistance et Développement Économique**

Pour les 50 millions d'habitants vivant dans le Bassin du Congo, les niveaux de pauvreté sont élevés et la plupart des populations tirent leurs moyens de subsistance de la forêt. L'importance de l'utilisation pour la subsistance des produits forestiers ne peut être sous-estimée ; les ressources forestières constituent à la fois un filet de sécurité dans une période de difficulté, et une composante essentielle des stratégies de subsistance établies des personnes dépendantes de la forêt. Réduire la pauvreté est critique pour la stabilité de l'Afrique Centrale et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Des opportunités existent pour promouvoir des moyens de subsistance compatibles avec une gestion appropriée et durable de la forêt. En outre, les initiatives innovantes et de transformation rurale, axée sur l'énergie du bois, pourraient être considérées pour du financement.

En fonction de leur position géographique, sociale et économique, les hommes sont affectés de diverse manière et à des degrés divers par la déforestation et la dégradation. Les populations indigènes, à savoir les pygmées, ont des droits inaliénables concernant leur culture et leurs stratégies de subsistance qui soutiennent une gestion fiable de la forêt. De même, les femmes et jeunes filles ont été considérablement et négativement affectées par la violence et la pauvreté, et leur nombre a augmenté parmi les pauvres. Le FFBC cherchera à soutenir les initiatives qui ciblent les groupes vulnérables et promeuvent des moyens de subsistance appropriés, compatibles et qui influent positivement sur la gestion durable de la forêt.

### **Suivi, Évaluation et Vérification**

Il y'a un besoin pressant à supporter l'établissement des stratégies nationales et régionales et des cadres de suivi, de fixation de niveau de référence (évaluation) et de vérification de la déforestation et des dégradations dans le Bassin du Congo. Ces stratégies et cadres doivent satisfaire les besoins d'évaluation du changement dans la réduction de la pauvreté, dans la déforestation, et dans les gaz à effet de serre découlant de la déforestation et des dégradations, en même temps qu'elles doivent permettre au FFBC d'évaluer ses propres résultats et impacts. Ceci est particulièrement indiqué en ce qui concerne les exigences des stratégies nationales de "réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation de la forêt tropicale". Le FFBC supportera les initiatives qui s'avèrent complémentaires et synergiques avec d'autres initiatives prises au niveau plus global par des partenaires nationaux et régionaux, y compris entre autres le programme REDD des Nations Unies, la Facilité du Partenariat pour le Carbone des Forêts (FCPF) de la Banque Mondiale et le Partenariat pour les Forêt du Bassin du Congo (CBFP). Les activités de démarrage du FFBC en matière de suivi, supportées par le DFID Britannique, seront aussi d'une importance capitale (conception et fabrication d'une camera à télécommande à très haute résolution et la mise en place d'une station terrestre de réception des données dans un pays de la COMIFAC). Ces initiatives seront lancées puis renforcées dans le cadre des efforts du Fonds à mettre en place des systèmes nationaux et régionaux, ainsi que des cadres de suivi de la déforestation et de la dégradation des forêts. En particulier le FFBC soutiendra les objectifs de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation de la forêt tropicale. À la base de cet effort il y'aura comme objectif final de

réduire jusqu'à un niveau de référence convenu, les émissions de gaz à effet de serre découlant de la déforestation/dégradation des forêts. Pour que les efforts de la REDD soient crédibles -aussi bien dans le contexte d'un arrangement global sur les changements climatiques que dans celui d'une possible commercialisation- il faudrait que soit établie une approche standardisée. L'approche supportée par le FFBC devrait être compatible avec une approche internationale standardisée de suivi, de mesure et de vérification par une tierce partie indépendante.

### **Avantages d'un Régime International sur la REDD et Paiement des Services d'Écosystème**

Les pays du Bassin du Congo ont besoin d'utiliser un maximum d'avantages des objectifs et mécanismes post-Kyoto, lesquels peuvent inclure des primes basées aussi bien sur le marché pour la REDD que sur des programmes volontaires. Historiquement, le Bassin du Congo est un des pays qui contribuent le moins aux émissions, et le maintien de ses forêts est critique pour la stabilisation du changement climatique. En tant que tels, les pays du Bassin du Congo doivent formuler un argument convaincant pour des flux financiers permettant de supporter leurs efforts en matière de REDD, qui doivent être adéquats, prévisibles et durables. Le FFBC apportera son soutien aux États de la COMIFAC et leurs partenaires pour sortir et transmettre un message convaincant pour influencer la Conférence des Parties sur les conventions internationales concernées (par exemple la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques -UNFCCC-)

Au niveau de ce domaine, le FFBC soutiendra les initiatives visant à renforcer les capacités des institutions du Bassin du Congo pour leur permettre d'orienter effectivement leurs stratégies et politiques correspondant à leurs intérêts; il soutiendra aussi fermement les partenariats entre secteurs publics et privés, et orientera les bénéfices tirés d'un régime international de REDD, vers des initiatives liées aux moyens de subsistance et à la gestion des forêts. En plus, le FFBC soutiendra tous les projets qui s'attaquent directement aux problèmes techniques de mise en œuvre la REDD. De la même façon, le FFBC partagera toute information relative à ces activités avec les différents acteurs en présence ( PFBC, programme REDD des NU, Banque Mondiale,...)

### **Renforcement des Capacités en Matière de REDD, de Suivi, d'Évaluation, de Vérification et de Gestion Durale des Forêts**

Le renforcement des capacités des gouvernements, membres de la société civile et institutions du secteur privé dans les pays du Bassin du Congo, en particulier en encourageant des partenariats entre institutions, constitue un important élément pour toutes les initiatives financées par FFBC. Le renforcement des capacités et la coopération internationale sont d'une importance vitale de Suivi-Evaluation-Vérification afin de permettre aux pays de la région de participer à un nouveau régime d'étude des changements climatiques impliquant le REDD. De plus le FFBC soutiendra l'émergence d'un solide secteur d'entreprise forestière communautaire dans ceux des pays où la législation nationale autorise ce genre de modèle de gestion forestière. De la même façon, le renforcement des capacités et la fourniture d'informations aux communautés et populations indigènes sur la manière de s'organiser pour mieux participer à la REDD, ou à toute autre initiative d'atténuation des changements climatiques, constitue un autre

domaine d'intérêt pour le FFBC. Un tel soutien pourrait être directement orienté vers la fourniture d'informations, la constitution de réseaux, la formation des communautés, et la facilitation de l'accès aux marchés, que ce soit à travers le développement de partenariats communautaires pour la commercialisation et le transport, ou par le développement de mécanismes pour tirer des profits locaux des "paiements pour les services environnementaux" et des marchés de crédit de carbone. En plus un soutien sera fourni pour le développement des ressources humaines nationales, y compris la recherche appliquée, la formation professionnelle et l'éducation formelle.

Dans le cadre des domaines thématiques, **tous les projets financés devront aborder les thèmes suivants:**

Le FFBC tendra, mais pas nécessairement se limiter soi-même, vers le soutien des activités qui s'alignent sur le **Plan de convergence de la COMIFAC** initialement dans les **axes stratégiques 2, 6 et 9**, respectivement liées à la «*connaissance de la ressource*», «*développement d'activités alternatives et réduction de la pauvreté*» et "*développement des mécanismes de financement*". Les thèmes prioritaires du FFBC sont conformes à ces axes stratégiques, et aussi tiennent compte de la nécessité d'un appui supplémentaire à mettre en œuvre des initiatives de chacun de ces axes stratégiques. En outre, les projets financés par FFBC seront complémentaires et en synergie avec d'autres initiatives dans le cadre du Plan de convergence de la COMIFAC ainsi que d'autres projets pertinents dans les zones focales du **Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Partenariat pour la forêt du Bassin du Congo et l'Initiative du NEPAD pour l'environnement**, situés dans la sous-région centrafricaine et mis en place par la CEEAC.

Tous les projets financés doivent inclure des composantes de **renforcement des capacités** des institutions établies dans le bassin du Congo.

Les projets du FFBC doivent démontrer **l'innovation** pour réduire la pauvreté et les émissions de gaz à effet de serre. Une «innovation» peut être quelque chose qui n'a pas été essayé auparavant, ou une amélioration de l'approche existante, ou encore, prendre une approche existante et la transférer à un nouveau pays ou région, ou combiner les approches existantes de manière nouvelle.

En outre, les projets du FFBC visent à stimuler la **transformation**, où un changement se traduisant par une série d'initiatives qui est bien ancrée dans un contexte institutionnel et par un engagement efficace dans les réseaux et partenariats. Par exemple, il pourrait être un projet qui améliore les moyens de subsistance des habitants des forêts en milieu rural, soit directement, soit indirectement, selon des modalités compatibles avec la gestion forestière durable; démontre les avantages des partenariats entre certains ou l'ensemble des organismes gouvernementaux, d'autres organismes donateurs, les opérateurs du secteur privé, les ONG et la société civile, ou à renforcer les capacités locales, des institutions nationales ou régionales par la formation professionnelle dispensée aux particuliers.

## 5) Durée du projet

Les notes conceptuelles doivent concerner des projets d'une durée maximale de 3 ans (36 mois). Les extensions de projet ou des nouvelles propositions de projet basées sur des projets initialement financés, seront examinés par le FFBC dans l'appel à propositions futur.

## 6) Budget

Les projets doivent avoir un budget minimum de €80,000. Bien qu'il n'existe pas de budget maximum, une évaluation de la « valeur pour l'argent » sera faite au niveau de la deuxième étape, ainsi le budget estimé devrait être à la fois réaliste et justifiable.

Les petites organisations non gouvernementales (ONG) et organisations communautaire de base (OCB) qui n'ont pas besoin de subvention de cette envergure, ou qui n'ont pas la capacité de gérer de telles subventions, sont encouragées à former des coalitions avec d'autres ONG / OCB et à présenter des propositions conjointes pour le financement.

## 7) Critère d'évaluation

Les notes conceptuelles seront évaluées selon les critères suivants:

- (i) Comment la proposition de projet contribuera-elle **aux objectifs généraux du FFBC**? Le projet ralentira-t-il le rythme de la déforestation et réduira-t-il la pauvreté parmi les communautés forestières?
- (ii) Comment la proposition contribuera-t-elle aux **domaines thématiques du CBFF**?
- (iii) La proposition est-elle conforme au **Plan de convergence de la COMIFAC**, et en particulier aux **domaines stratégiques 2, 6 et 9**?
- (iv) Quel est le degré **d'innovation** de la proposition ? Quel est le degré de **capacité de transformation** de la proposition ?
- (v) Si il ya une stratégie nationale de REDD, de quelle façon le projet contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie?
- (vi) Le problème auquel le projet cherche à répondre a-t-il été clairement identifié?
- (vii) Le projet est-il susceptible de résoudre le problème identifié?
- (viii) Existe-t-il un lien clair et logique entre l'objectif du projet, résultats escomptés et les activités connexes?

## 8) Exigences régissant l'envoi des candidatures

La date limite de réception des notes conceptuelles est le **Dimanche, 28 Février 2010**, à 17H00 (GMT). Les soumissions reçues après cette date ne seront pas considérées. **Toutes les soumissions qui excèdent 4 pages ne seront pas examinées.** La note conceptuelle doit être transmise sous forme électronique au secrétariat du FFBC à [cbffsecretariat@afdb.org](mailto:cbffsecretariat@afdb.org) ou enregistrée sur CD-ROM et envoyées par courrier à:

Attention: Le Coordonnateur, FFBC, c/o OSAN  
Fonds Forestier du Bassin du Congo  
Banque Africaine de Développement  
Agence Temporaire de Relocalisation  
15 Avenue du Ghana, Angle Rues Hedi Nouira & Pierre de Coubertin  
B.P. 323 Tunis,  
1002 Tunis Belvedere, Tunisia

## 9) Demandes de renseignement supplémentaires sur le renseignement du formulaire du candidat

Toute autre question relative à l'achèvement de la note conceptuelle doit être adressée au Secrétariat du FFBC par voie de courriel ([cbffsecretariat@afdb.org](mailto:cbffsecretariat@afdb.org)). Le site web du FFBC (<http://www.cbff-fund.org>) sera mis à jour périodiquement et comprendra une liste des demandes de renseignements et des réponses fournies. La date limite de soumission des demandes de renseignement est le **Vendredi, 12 Février 2010**.